



Foederation der Schweizerischen Nahrungsmittel-Industrien
Fédération des Industries Alimentaires Suisses
Federazione delle Industrie Alimentari Svizzere

Mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur la suissitude pour les denrées alimentaires

Journée d'information et de formation continue sur la version révisée de la Loi sur la protection des marques et sur les ordonnances de mise en œuvre de la suissitude pour les denrées alimentaires

Publique cible

- Collaboratrices et collaborateurs (achat, assurances de la qualité, affaires réglementaires, département juridique, marketing, etc.) des entreprises du secteur alimentaire
- Représentantes et représentants des associations sectorielles

lundi 21 mars 2016, de 09 h 45 à 12 h 15
enregistrement, café et croissants dès 09 h 00
suivi d'un cocktail dînatoire

Bellevue Palace, Kochergasse 3 à 5, Berne

Objectif et contenus

Le 1^{er} janvier 2017, les nouvelles règles de ce que l'on nomme la « suissitude » entreront en vigueur. Des représentants de l'Administration fédérale et des spécialistes externes à l'administration donneront des conférences sur l'arrière-fond, le contenu et l'application des nouveaux règlements. Le calcul des nouvelles teneurs pondérales minimales des matières premières, les régimes d'exception et les dérogations ainsi que les mécanismes particuliers – comme par exemple la demande d'exceptions qualitatives – seront montrés à l'aide d'exemples pratiques. De plus, lors de la journée, les participants pourront poser des questions sur la mise en œuvre concrète des nouvelles règles. Le cocktail dînatoire qui suivra offrira l'opportunité de poursuivre l'échange avec les conférenciers et les collègues de travail.

Date, lieu et horaire

Lundi 21 mars 2016, Bellevue Palace, Kochergasse 3 à 5, Berne

dès 09 h 00 enregistrement, café et croissants

09 h 45 début de la journée

12 h 15 cocktail dînatoire

Langue La journée se déroulera en allemand.

Questions aux conférenciers

À l'attention des conférenciers, des questions spécifiques sur la mise en œuvre des nouvelles règles de la suissitude peuvent être envoyées à l'avance à info@biscosuisse.ch.

Participation aux frais

La participation aux frais se monte à CHF 100.-- pour les collaboratrices et collaborateurs des entreprises affiliées à la fial et à CHF 180.-- pour les autres participantes et participants. Dans la contribution aux frais est compris le cocktail dînatoire qui suivra. En cas de participation de plusieurs collaborateurs d'une même entreprise, la participation aux frais est réduite à respectivement CHF 80.-- et CHF 150.-- par personne.

Inscription

Nous vous prions de vous inscrire à l'aide du bulletin d'inscription annexé. **Le nombre de participant(e)s est limité.** Les inscriptions seront prises en considération dans l'ordre de leur arrivée, les représentantes et représentants des entreprises et organisations affiliées à la fial étant prioritaires. **Le délai d'inscription est fixé au vendredi 11 mars 2016.** Les personnes inscrites reçoivent une confirmation de participation accompagnée d'une facture.

Programme

- dès 09 h 00** **Enregistrement, café et croissants**
- 09 h 45** **Salutations**
Urs Furrer, Co-Directeur de la fial
- 09 h 50** **La nouvelle réglementation sur la suissitude : survol général**
Stefan Szabo, avocat, service juridique « Droits de propriété industrielle », département « Droit & affaires internationales », Institut fédéral de la propriété intellectuelle IPI
- 10 h 10** **Règles et exceptions pour les denrées alimentaires**
Patrik Aebi, responsable du secteur « Promotion de la qualité et des ventes », et Pamela Crespo, collaboratrice scientifique, Office fédéral de l'agriculture OFAG
- 10 h 55** **Pause**
- 11 h 15** **Problèmes particuliers, questions ouvertes et solutions possibles**
Dr Simon Holzer, avocat, meyerlustenberger | lachenal
- 11 h 45** **Discussion, questions et réponses**
Avec la possibilité de poser des questions depuis le public
Animation du débat: Urs Furrer, Co-Directeur de la fial
- Conclusion**
Urs Furrer, Co-Directeur de la fial
- 12 h 15** **Cocktail dînatoire**



Foederation der Schweizerischen Nahrungsmittel-Industrien
Fédération des Industries Alimentaires Suisses
Federazione delle Industrie Alimentari Svizzere

Foederation der Schweizerischen Nahrungsmittel à Industrien
Fédération des Industries Alimentaires Suisses
Federazione delle Industrie Alimentari Svizzere

Münzgraben 6 · Postfach · CH à 3000 Bern 7
Telefon +41 (0) 31 310 09 90 · Fax + 41 (0) 31 310 09 99
info@biscosuisse.ch · www.fial.ch